


Aviva instaure 10 semaines de congé parental pour ses salariés

 [lefigaro.fr/societes/2017/11/24/20005-20171124ARTFIG00169-aviva-instaure-10-semaines-de-conge-parental-pour-ses-salaries.php](https://www.lefigaro.fr/societes/2017/11/24/20005-20171124ARTFIG00169-aviva-instaure-10-semaines-de-conge-parental-pour-ses-salaries.php)

- Par  [Guillaume Poingt](#)
- Mis à jour le 24/11/2017 à 16:36
- Publié le 24/11/2017 à 16:26

Aviva propose désormais 10 semaines de congé parental à ses salariés français (photo d'illustration).

Pour la première fois dans le monde, des salariés peuvent bénéficier de 10 semaines de congé parental tout en conservant l'ensemble de leurs avantages. Une mesure qui favorisera davantage les pères.

C'est une première en France, et même dans le monde. Depuis le 19 novembre, l'assureur Aviva propose en effet 10 semaines de congé parental au deuxième parent, quand ce dernier est salarié d'Aviva. Ces 10 semaines de congé parental - qui s'adressent également aux couples homosexuels - concernent aussi bien les naissances que les adoptions. Pour les mères qui accouchent, ces 10 semaines ne viennent toutefois pas s'ajouter au congé maternité légal (la base légale est de 16 semaines mais elle est de 20 semaines chez Aviva).

Concrètement, plusieurs situations peuvent se présenter:

- Dans le cas d'un couple hétérosexuel, c'est le père (s'il est salarié chez Aviva) qui bénéficiera des 10 semaines. Une aubaine pour ces pères, qui n'ont droit qu'à 11 jours de congé parental en France
- Dans le cas de deux femmes en couple, la mesure bénéficiera à celle qui n'a pas donné naissance ou à celle à laquelle l'adoption n'est pas reliée (si elle est salariée chez Aviva)
- Dans le cas de deux hommes en couple, la mesure bénéficiera à celui auquel l'adoption n'est pas reliée (s'il est salarié chez Aviva)

En effet, si un couple homosexuel est marié ou pacsé, l'enfant adopté est rattaché aux deux parents. En revanche, si le couple n'est pas marié, l'enfant adopté est rattaché à l'un des deux parents. «Si le parent (NDLR: salarié chez Aviva) ne peut ni bénéficier d'un congé maternité ou d'un congé d'adoption, alors le congé parental de 10 semaines s'applique», résume Anne-Sophie Curet, en charge des ressources humaines et de la communication chez Aviva.

Implanté dans 16 pays, Aviva a lancé cette initiative dans 5 pays: la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, Singapour et le Canada. Le groupe compte 4.000 salariés dans l'Hexagone. «Ces 10 semaines de congé parental seront payées», précise Anne-Sophie Curet. Durant ces 10 semaines, les salariés du groupe conserveront donc les mêmes droits qu'en

situation de travail, en termes de rémunération, de congés, de RTT, d'ancienneté et de protection sociale. Sur Twitter, certains salariés du groupe se félicitaient d'ailleurs de cette mesure.

Équilibre de vie et égalité hommes-femmes

Pourquoi une telle initiative? «Nous voulons offrir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle à nos salariés, leur permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et enfin améliorer l'égalité hommes-femmes», détaille Anne-Sophie Curet. Elle explique qu'Aviva s'est «inspiré du modèle nordique», pionnier en matière d'égalité entre hommes-femmes. «Dans les pays nordiques, à compétence égale, il n'y a pas d'hésitation entre un homme et une femme car que vous recrutiez l'un ou l'autre, il va de toute façon s'absenter lorsqu'il y a une naissance», poursuit Anne-Sophie Curet. Ces 10 semaines - qui bénéficieront majoritairement aux pères - vont donc créer une sorte de rééquilibrage. «Cela va rééquilibrer la relation hommes-femmes autour de l'enfant et donner une vraie place au père», estime Anne-Sophie Curet.

Sur le plan économique, cette initiative doit permettre un meilleur engagement et une meilleure fidélisation des collaborateurs. «Nous souhaitons aussi accueillir des jeunes talents chez nous», explique Anne-Sophie Curet. Et pour «compenser» le départ de ceux qui prendront leur congé parental, le groupe a trouvé la parade: la mobilité interne. «Ce sera l'occasion pour nos salariés de se diversifier et d'apprendre de nouveaux postes», conclut Anne-Sophie Curet.